



**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2010**

*L'an deux mil dix, le jeudi neuf septembre à 20h30 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Maire.*

Ordre du jour

- N°1 - Désignation d'un secrétaire
  - N°2 - Approbation du compte-rendu du 24 juin 2010
  - N°3 - Lecture des décisions
  - N°4 - Subvention CPER pour la réalisation du PIC
  - N°5 - Subventions pour la construction d'un parking
  - N°6 - Orchestre à l'Ecole : modalités de rémunération des enseignants pour l'année scolaire 2010-2011.
  - N°7 - Renouvellement des colonnes montantes d'eau potable du parc d'immeubles locatifs de Manche Habitat et de la SA HLM Coutances-Granville : Autorisation de signer le marché.
  - N°8 - Réhabilitation-Modernisation de l'Espace Jeunes : Participation pour des travaux d'insonorisation.
  - N°9 - Construction d'un EPHAD de 45 lits – Avenant au marché de travaux du lot n°16
  - N°10 - Travaux de réfection de la voirie et d'aménagements urbains – Avenant n°1
  - N°11 - Classement dans le domaine public des VRD du Lotissement Guillon
  - N°12 - Confirmation d'une garantie d'emprunt
  - N°13 - Dénomination d'une nouvelle voie
  - N°14 - Subventions pour ravalement de façade
  - N°15 - Acceptation d'un don pour les collections du Musée
- Questions diverses

**PRESENTS :**

*Monsieur LAMY, Mademoiselle DELAFOSSE, Monsieur BOURDIN, Madame LEDUC, Monsieur COUSIN, Mademoiselle LAURET, Monsieur LEROUGE, Madame SOREL, Monsieur FONTY, Monsieur LONGERON, Monsieur MOREL, Madame PLANCHAIS, Monsieur GAUNELLE, Madame MARTINEL, Monsieur SALMON, Madame LECAPELAIN, Monsieur FLOQUET, Madame GALLET-MOREEL, Madame FOURNIER, Monsieur FEUILLET, Monsieur SAVARY, Madame LECOUTURIER.*

**PROCURATION :**

*Madame BOHUON a donné procuration à Monsieur LEROUGE.  
Madame CARTENI a donné procuration à Monsieur COUSIN.  
Madame KULTERER a donné procuration à Madame LECAPELAIN.  
Monsieur HERBOUX a donné procuration à Monsieur FONTY.  
Monsieur LESAUVAGE a donné procuration à Monsieur le Maire.  
Monsieur COSNEFROY a donné procuration à Madame FOURNIER.*

**ABSENTS** : Madame VAUTRIN, démissionnaire. Madame TRAISNEL qui lui succèdera siègera lors de la prochaine séance.

---

**N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur PLANCHAIS, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

---

**N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 juin 2010**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur LEROUGE précise toutefois qu'il figure à tort dans la liste des "absents".

---

**N° 3 – LECTURE DES DECISIONS**

Pas de remarques particulières

---

**N° 4 - SUBVENTION CPER POUR LA REALISATION DU PIC**

La réalisation de la voie verte dans le cadre du PIC est inscrite dans la première tranche 2008-2010 du contrat de projet Etat – Région.

Le dossier de demande de subvention au titre du FNADT porte uniquement sur la signalétique. Le dossier doit être déposé courant septembre.

Le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de la voie verte est le suivant :

Coût du projet : 300 000 € HT  
- Maîtrise d'œuvre : 15 000 €  
- Signalétique : 34 466,08 €  
- Travaux : 250 533,92 €

Subvention région Basse Normandie : 99 732 €  
Subvention Etat (FNADT) : 13 786,43 €

Financement ville : 186 481,57 €

Il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement pour la réalisation de la voie verte et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Mr BOURDIN,

\* Madame FOURNIER rappelle son opposition au projet et demande quand ce dernier sera présenté dans sa configuration finale

\* Monsieur Le Maire précise que le projet sera présenté en commission des travaux le 24 septembre. Il pourra alors être constaté que de nombreuses remarques formulées par les élus de l'opposition ont été prises en compte. Monsieur le Maire rappelle enfin

que le programme des travaux n'est pas à ce jour définitivement finalisé. Le plan de financement prévisionnel se fonde sur un simple coût d'objectif.

\* Madame FOURNIER demande si l'abattage des arbres est toujours d'actualité. Selon elle, ces tilleuls constituent un vestige historique de la ville.

\* Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Au total, ce sont 64 arbres qui seront abattus pour 66 replantés. Un talus paysager sera aménagé. A terme, cette façade végétalisée ne sera donc aucunement dénaturée.

\* Madame GALLET-MOREEL demande à Monsieur le Maire s'il entend répondre aux signataires de la pétition d'opposition au projet, qui a recueilli environ 500 émargements et dont elle donne à nouveau lecture.

\* Monsieur le Maire précise qu'il pourrait également recueillir un nombre de signatures considérable de personnes favorables au projet et qui témoignent de leur soutien. Le conseil municipal, élu démocratiquement, sera amené à se prononcer en temps voulu.

Après en avoir délibéré, à la majorité,

Madame FOURNIER, Monsieur FEUILLET, Monsieur COSNEFROY, Madame GALLET-MOREEL votant contre,

APPROUVE le plan de financement pour la réalisation de la voie verte et de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT.

Ainsi fait et délibéré

---

## **N° 5 - SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU PARKING**

La construction du parking à l'emplacement de l'ancien garage boulevard Alsace-Lorraine est inscrite dans la première tranche 2008-2010 du contrat de projet Etat – Région. Ce contrat, signé en juillet 2009 entre l'Etat, le conseil régional et le syndicat mixte du pays de Coutances, prévoit une subvention d'un montant de 212 000 € au titre des crédits régionaux. Par ailleurs, l'Etat peut également être sollicité au titre du FISAC et de la DGE.

Au stade actuel de l'avant projet sommaire (APS), le plan de financement s'établit comme suit :

Coût des travaux : 2 405 341,00 € HT

Subvention CPER – Région basse Normandie : 212 000 €

FISAC : 400 000 €

Etat (DGE) : 245 000 €

Financement ville : 1 548 341 € auxquels il convient d'ajouter le préfinancement de la TVA, soit 471 446,84 €.

*Il est proposé au conseil d'approuver ce plan de financement et de solliciter des subventions auprès de la région basse Normandie (CPER), de l'Etat (DGE – FISAC).*

*\*\*\*\*\**

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*\* Répondant à Mme FOURNIER, Monsieur le Maire précise que c'est au minimum 80 places de stationnement qui seront créées.*

*\* Madame FOURNIER rappelle son opposition à ce projet qu'elle qualifie de «démessuré»*

*Après en avoir délibéré, à la majorité,*

*Madame FOURNIER, Monsieur FEUILLET, Monsieur COSNEFROY, Madame GALLET-MOREEL votant contre,*

*APPROUVE ce plan de financement et SOLLICITE des subventions auprès de la région basse Normandie (CPER), de l'Etat (DGE – FISAC).*

*Ainsi fait et délibéré*

---

**N° 6 - ORCHESTRE A L'ECOLE : MODALITES DE REMUNERATION DES ENSEIGNANTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011**

*Par délibération en date du 5 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet «orchestre à l'école» et son plan de financement.*

*Le bilan de l'année scolaire 2009-2010 étant tout à fait satisfaisant. Il est proposé de reconduire cette action très enrichissante pour les enfants.*

*Un seul regret émis par les intervenants : que le projet ne puisse pas être intégré au temps scolaire comme dans d'autres villes ce qui ne favorise pas une appropriation par les enseignants et est susceptible de poser des difficultés de discipline.*

*Concernant les modalités de rémunération des intervenants, celles-ci sont inchangées par rapport à l'année scolaire 2009-2010. Mais certains intervenants changeront et la validité de la précédente délibération (5 mars 2010) s'est arrêté à la fin de l'année scolaire 2009-2010.*

*Ces modalités seront les suivantes :*

*Nombre de semaines d'intervention : 34  
Début d'intervention : semaine 38 de 2010 (20-24 septembre)  
Fin d'intervention : semaine 25 (20-24 juin 2011)  
Nombre d'enseignants intervenant : 5*

Répartition des interventions :

	P. ARNAUD (E.M.M)	F. LECLERC	J.B HEGO (E.M.M)	S. SIMOND	G. ARNAUD
Par semaine	1	2,50	1	0,5	0,5
Sur l'année scolaire	34,00	85,00	34,00	17,00	17,00

Nombre total d'heures d'intervention : 187,00 H

Crédits budgétaires affectés : 5 600,00 €  
(hors charges employeur)

Soit pour Mr P. ARNAUD : 1 018,18 €  
pour Mr F. LECLERC : 2 545,45 €  
pour Mr JB HEGO : 1 018,18 €  
pour Mlle S. SIMOND : 509,09 €  
pour Mr G. ARNAUD : 509,09 €

S'agissant d'une action spécifique limitée dans le temps, les rémunérations seront versées soit dans le cadre d'une augmentation d'activités accessoires, soit dans le cadre d'heures complémentaires, soit dans le cadre d'un contrat spécifique pour Monsieur F. LECLERC, Mademoiselle Sarah SIMON et Monsieur G. ARNAUD.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces modalités de rémunération.
- d'autoriser le recrutement de Monsieur Frédéric LECLERC, Mademoiselle Sarah SIMON et Monsieur Gilles ARNAUD dans un cadre contractuel.

Les crédits sont inscrits au Budget 2010.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur GAUNELLE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE ces modalités de rémunération.
- AUTORISE le recrutement de Monsieur Frédéric LECLERC, Mademoiselle Sarah SIMON et Monsieur Gilles ARNAUD dans un cadre contractuel.

Ainsi fait et délibéré

---

**N° 7 - RENOUELEMENT DES COLONNES MONTANTES D'EAU POTABLE DU  
PARC D'IMMEUBLES LOCATIFS DE MANCHE HABITAT ET DE LA SA HLM  
COUTANCES-GRANVILLE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

*Par délibération en date du 29 janvier 2010, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention tripartite avec les organismes HLM et la SAUR pour le remplacement des colonnes montantes d'eau potable de 97 immeubles.*

*La consultation a été lancée fin mai et deux entreprises ont répondu : la SARL MAISONNEUVE et l'entreprise FOUCHARD. Au vu des différents critères de jugement des offres, c'est cette dernière qui a été retenue.*

*Pour mémoire, l'estimation des travaux était de 215 000 € HT. Les résultats sont très proches de ce qui avait été envisagé puisque l'offre retenue se monte à 219 565 € HT soit 262 599,74 € TTC.*

*Dans sa réponse, l'entreprise a également proposé une variante qui consiste en l'installation de dispositifs anti-béliers en tête de chaque colonne pour éviter toute montée anormale de pression.*

*Après consultation technique de la SAUR et accord des organismes HLM, cette variante a été retenue. La plus-value correspondante est ainsi de 4 448,42 € HT soit 5 320,31 € TTC.*

*Au final, le montant total des travaux représente donc 224 013,42 € HT soit 267 920,05 € TTC*

*Ces travaux commenceront courant septembre ou début octobre et s'étaleront jusqu'en juin 2011.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise FOUCHARD aux conditions indiquées ci-avant,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les appels de fonds à destination des organismes HLM et de la SAUR une fois les travaux réalisés.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise FOUCHARD aux conditions indiquées ci-avant,*

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à effectuer les appels de fonds à destination des organismes HLM et de la SAUR une fois les travaux réalisés.

*Ainsi fait et délibéré*

---

**N° 9 – CONSTRUCTION D’UN EHPAD DE 45 LITS – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 16**

*Le chantier de l’EHPAD Constantia s’est arrêté pendant trois semaines cet été, les entreprises étant absentes du 23 juillet au 15 août. Il a depuis redémarré et se poursuit conformément aux différentes phases prévues au planning.*

*Un avenant a été proposé par le maître d’œuvre pour faire suite à nos demandes.*

**Lot 16 : Electricité – Entreprise VOIMENT – Avenant n°1**

*Le lot Electricité fait l’objet d’un avenant en moins-value. Le poste de dépense « Appel Malade », système permettant au personnel soignant de savoir où se trouvent les résidents en cas de fugue ou en cas de malaise, a été supprimé.*

*Il sera géré en direct par les services du CCAS, l’entreprise n’ayant pas les moyens d’assurer cette prestation telle qu’envisagée initialement.*

*Il convient donc de régulariser le marché du titulaire.*

<b>Montant initial :</b>	<b>284 029,19 € HT</b>
<i>Avenant n°1 :</i>	<i>- 13 608,11 € HT</i>
<b>Nouveau montant total :</b>	<b>270 421,08 € HT soit 323 423,61 € TTC</b>

➔ *Montant cumulé des avenants : - 13 608,11 € HT soit - 16 275,30 € TTC*

***soit – 4,79 % du montant initial du marché***

*Il est proposé au Conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l’exposé de Monsieur BOURDIN précisant que le dispositif «appel malade» finalement sorti du lot «Electricité» et qui a été retenu par les services du CCAS (VIVAGO) est beaucoup plus sophistiqué que celui projeté dans l’offre de l’entreprise VOIMENT*

*Après en avoir délibéré, à l’unanimité,*

*AUTORISE* Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*Ainsi fait et délibéré*

---

## **N° 10 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS URBAINS**

### **– AVENANT N°1**

---

*Par une délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un marché à bons de commande avec l'entreprise EUROVIA pour assurer les travaux de réfection de la voirie communale sur les années 2010 et 2011.*

*Tout au long de cette année, divers travaux ont eu lieu dans la Ville. Les voies suivantes ont ainsi été refaites à neuf :*

- Rue de Jersey
- Rue de Guernesey
- Impasse des Minquiers
- Place Victor Hugo
- Impasse du Sénéquet
- Impasse du Ronquet
- Impasse du Serpolet
- Chemin de la Hédouinière
- Virages entre la rue des Sapins et l'avenue Jean-François Millet
- Virage entre la rue des Sapins et la rue du Clos du Puits

*Quelques petits travaux annexes étant venus se greffer à ces divers chantiers, le montant maximum des travaux sur lequel nous nous étions engagés (à savoir 200 000 € TTC) est quasiment atteint.*

*Dans la mesure où nous serons amenés à réaliser d'autres petits chantiers d'ici à la fin de l'année, il convient d'augmenter ce montant maximal pour 2010, sans pour autant modifier celui de l'année 2011.*

*Une augmentation de 20 000 € TTC permettrait de réaliser ces travaux tout en restant dans un cadre légal.*

*L'avenant en question se résumerait de la façon suivante :*

**Montant initial maximal du marché : 200 000 € TTC**  
**Montant de l'avenant n°1 : 20 000 € TTC**  
**Nouveau montant maximal du marché : 220 000 € TTC**

**Soit 10 % du montant initial du marché.**

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la passation de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE la passation de cet avenant et AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.*

*Ainsi fait et délibéré*

---

## **N° 11 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VRD DU LOTISSEMENT GUILLON**

*Le lotissement Guillon est un petit lotissement de 5 lots situé à l'angle Ouest des rues de la Mare et de la Guérie.*

*Depuis de nombreuses années les copropriétaires souhaitent le classement des VRD du lotissement dans le domaine public.*

*La municipalité n'a en aucune façon été opposée à ce classement mais a souhaité une réfection de la voirie avant intégration.*

*Un accord a donc été recherché et a été facilement trouvé avec les intéressés.*

*Cet accord est le suivant :*

- *La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection complète de la voirie*
- *Les copropriétaires se sont engagés à prendre en charge 50 % du coût HT des travaux avec des modalités de règlement qui prennent en compte la situation de chacun*
- *Le coût des travaux s'élève à 18 701,80 € HT soit 22 367,35 € TTC*
- *Les participations sont les suivantes :*
  - *Mr P. JORE : 1 870,18 €*
  - *Mr Y. KERVOEN : 1 870,18 €*
  - *Mr G. LECONTE : 1 870,18 €*
  - *Mme S. PITON : 1 870,18 € (règlement en 4 semestrialités)*
  - *Mr et Mme R. LEMALLIER : 1 870,18 € (règlement en 4 semestrialités)*
- *Les participations seront appelées après la réalisation des travaux*
- *Les terrains d'assiette de la voirie à savoir la parcelle cadastrée section AL N°15 d'une superficie de 6a 30 ca propriété de Mme Simone PITON sera cédée gratuitement à la Ville.*

*Il est proposé au conseil municipal :*

- *d'approuver cette opération*
- *d'autoriser Monsieur le Maire*
  - *à commander les travaux*
  - *à mettre en recouvrement le moment venu les participations ci-dessus indiquées*
  - *à signer l'acte notarié à intervenir*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Monsieur LEROUGE,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *APPROUVE cette opération*
- *AUTORISE Monsieur le Maire*

- à commander les travaux
- à mettre en recouvrement le moment venu les participations ci-dessus indiquées
- à signer l'acte notarié à intervenir

*Ainsi fait et délibéré*

---

## **N° 12 - CONFIRMATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT**

*Par délibération du 7 décembre 2006 modifiée le 26 avril 2007, le Conseil Municipal a accordé sa garantie aux associations Accueil-Formation et Accueil-Emploi pour des emprunts contractés auprès du Crédit Mutuel répartis comme suit :*

*Accueil-Formation :*

*Montant : 80 000 €  
Durée : 10 ans  
Taux : taux fixe 6,70 %*

*Accueil-Emploi :*

*Montant : 120 000 €  
Durée : 10 ans  
Taux : taux fixe 6,70 %*

*Depuis, l'association Accueil Formation a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et la partie du prêt la concernant a été remboursée par la Ville (délibération du Conseil Municipal du 26 février 2009).*

*Quant au prêt concernant Accueil Emploi, son amortissement s'est poursuivi normalement. Par lettre en date du 21 juillet, le Président de l'Association nous informe de la décision du Conseil d'Administration de renégocier ledit prêt pour profiter de la baisse des taux d'intérêt.*

*Aucun accord n'a pu être trouvé avec le Crédit Mutuel.*

*L'offre la plus attractive a été faite par la Société Générale avec un taux de 3,35 %.*

*Compte tenu de l'amortissement réalisé depuis 2007, le montant du nouveau prêt serait égal au CRD (capital restant dû) du prêt actuel soit environ 91 000 € (montant exact 90 255,61 €).*

*Les chiffres définitifs seront donnés en séance. Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

*- De se porter caution solidaire d'Accueil Emploi pour le prêt suivant :*

- Organisme : Société Générale*
- Montant : 90 000 €*
- Durée : 6 ans et 9 mois*
- Taux annuel : 3,25 %*
- Périodicité : mensuelle*
- Frais de dossier : 150 €*

*- De préciser que la présente délibération annule et remplace celle du 26 avril 2007*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Monsieur BOURDIN,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*- SE PORTE caution solidaire d'Accueil Emploi pour le prêt suivant :*

- Organisme : Société Générale*
- Montant : 90 000 €*
- Durée : 6 ans et 9 mois*
- Taux annuel : 3,25 %*
- Périodicité : mensuelle*
- Frais de dossier : 150 €*

*- PRECISE que la présente délibération annule et remplace celle du 26 avril 2007*

*Ainsi fait et délibéré*

---

### **N° 13 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE**

*Le parc d'activités du Château de la Mare (partie nord) s'est enrichie d'une nouvelle voie (privée) qui dessert la concession Peugeot et une habitation.*

*Le caractère privé ne dispense pas le Conseil Municipal d'avoir à la dénommer.*

*Après Alexis de Tocqueville et Vauban, il est proposé à l'assemblée de donner à cette voie le nom du grand architecte François Mansart*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Mademoiselle DELAFOSSE,*

*\* Madame FOURNIER qualifie de «pompeuse» la dénomination retenue au regard de la voie concernée*

*\* Monsieur le Maire lui précise qu'il reste ouvert à toute proposition*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*DONNE à cette voie le nom du grand architecte François Mansart*

*Ainsi fait et délibéré*

---

### **N° 14 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE**

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :*

<b>Propriétaire</b>	<b>Propriété</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant retenu pour la subvention</b>	<b>Subvention</b>
M. et Mme LEROUX Gérard 29, rue du Pont de Souilles 50200 Coutances	29, rue du Pont de Souilles 50200 Coutances	Ravalement de façade	2 647,81 €	397,17 €
Mme GUILLON Yvette 8, la Coiselière 50200 Coutances	8, la Coiselière 50200 Coutances	Changement de menuiseries	5 613,17 €	841,98 €
M. et Mme LEMIERE Jacques 16, impasse du Serpolet 50200 Coutances	16, impasse du Serpolet 50200 Coutances	Changement de menuiseries	1 048,90 €	157,34 €
M. et Mme HOUSSIN Jacques 6, impasse du Serpolet 50200 Coutances	6, impasse du Serpolet 50200 Coutances	Changement de menuiseries	8 009,71	1 000,00 €
Mme POUPINET Suzanne 16, rue des Sauges 50200 Coutances	16, rue des Sauges 50200 Coutances	Ravalement de façade	973.77 €	146,07 €
M. DELBOS Eric 65, rue Saint-Pierre 50200 Coutances	65, rue Saint-Pierre 50200 Coutances	Changement de menuiseries	10 771,55 €	1 000,00 €
M. et Mme LESCALIER Jacky 2, rue Ernest Hulin 50200 Coutances	10, rue Saint-Pierre 50200 Coutances	Changement de menuiseries	2 190,18 €	328,53 €
M. LECARDONNEL Julien 6, rue des Chouqueries 50770 Pirou	97, rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances	Changement de menuiseries	1 000,01 €	100,00 €
M. et Mme ALEXANDRE Bertrand 3, rue de la Roquette 50200 Coutances	3, rue de la Roquette 50200 Coutances	Ravalement de façade	5 319,00 €	797,85 €
M. et Mme BAZIN Patrick 1, rue de la Roquette 50200 Coutances	1, rue de la Roquette 50200 Coutances	Changement de menuiseries et ravalement de façade	7 558,76 €	1 000,00 €

*Le récolement des travaux a été effectué sur place le 23 août 2010.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de de Melle DELAFOSSE,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE le versement des subventions ci-dessus.*

*Ainsi fait et délibéré*

---

## **N° 15 - ACCEPTATION D'UN DON POUR LES COLLECTIONS DU MUSEE**

---

*Madame Arlette LEGALLAIS-POIDVIN domiciliée 1 Chemin de la croix-martin à Hambye nous a fait part de son souhait de faire don au musée d'une œuvre de Jean-François Millet.*

*Il s'agit d'une gravure de 29 cm X 21 cm faisant partie des multiples déclinaisons du tableau «la précaution maternelle» daté de 1855 – 1857. En effet on connaît des dessins préparatoires, des dessins parallèles ou postérieurs à cette peinture mais aussi un «cliché verre».*

*Le «cliché verre» est un procédé d'impression à partir d'un dessin de l'artiste obtenu en rayant avec une pointe ou un stilet une couche opaque de collodion étendue sur une plaque de verre.*

*Cette plaque devient un négatif.*

*Cette gravure serait un cliché-verre.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'accepter ce don,*
- de remercier Madame Arlette LEGALLAIS de sa décision de donner au Musée cette œuvre.*
- de mandater Monsieur le Maire pour saisir la commission scientifique interrégionale des collections des Musées de France.*

*\*\*\*\*\**

*Le Conseil Municipal,*

*Après l'exposé de Madame LEDUC,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- ACCEPTE ce don,*
- REMERCIE Madame Arlette LEGALLAIS de sa décision de donner au Musée cette œuvre.*
- MANDATE Monsieur le Maire pour saisir la commission scientifique interrégionale des collections des Musées de France.*

*Ainsi fait et délibéré*

---

### **Questions diverses**

*\* Monsieur le Maire précise que le coût des travaux de mise en conformité au regard du diagnostic sur l'accessibilité des voiries et espaces publics s'élèverait environ à 2 M€. La répartition entre la Ville et la 4C s'effectuerait globalement à parts égales.*

*Un examen plus précis devra être réalisé par la commission municipale compétente. Il aboutira à une hiérarchisation des priorités puis un phasage des travaux.*

*\* Monsieur COUSIN dresse un bilan de la saison touristique. Il est globalement satisfaisant et ce pour les trois principaux points d'accueil que sont la cathédrale (30 000 visiteurs), l'office du tourisme et l'église saint nicolas. Si un tassement de l'accueil des étrangers à l'office a pu être noté, il est largement compensé par un afflux des visiteurs français. Les animations pour les familles ont par ailleurs connu un réel succès puisqu'elles ont régulièrement affiché complet. L'hébergement a également connu une saison satisfaisante, plus particulièrement au mois d'août. En la matière, TCPC constitue un acteur essentiel notamment pour les chambres d'hôtes. Internet reste un outil privilégié pour les réservations sur les produits de plus haute gamme.*

*\* Madame FOURNIER donne lecture d'un courrier adressé au conseil municipal par les riverains du quartier François de lalande concernant le déplacement de la zone de transit des cars de transports scolaires.*

*Il y est fait état d'un manque de concertation sur ce dossier. Est évoquée une dégradation de l'environnement du quartier. Les riverains considèrent par ailleurs que le nouveau dispositif pose des problèmes de sécurité.*

*\* Monsieur le Maire précise que ce n'est pas la place François de lalande qui est concernée mais le boulevard le gentil de la galaisière.*

*Il rappelle que les gares routières sont autant que faire se peut, aménagées à proximité des utilisateurs potentiels. En l'espèce, ce sont notamment 500 élèves du lycée lebrun qui utilisent ce transport en commun.*

*Enfin, il parle d'un dispositif mis en œuvre à titre expérimental. Un bilan sera objectivement dressé dans quelques mois en présence de tous les intervenants.*

*Il précise toutefois qu'au regard des premiers jours de fonctionnement, cette solution semble nettement préférable à la précédente. Il est notamment indéniable que la sécurité a été renforcée.*

*\* Suite à un article paru dans la presse cet été, Madame GALLET-MOREEL interroge la municipalité sur le projet de fermeture du bâtiment de la poissonnerie.*

*\* Monsieur le Maire lui précise qu'il ne s'agit aucunement d'un projet. Une réflexion a été engagée pour revitaliser le marché hebdomadaire et une commission ad hoc créée. Il passe la parole à deux membres de cette commission, Messieurs FLOQUET et COUSIN.*

*\* Ce dernier rappelle qu'une rencontre a été organisée en début d'année avec les commerçants non sédentaires. Tous les aspects du marché hebdomadaire ont alors été abordés. Lesdits commerçants se sont eux-mêmes interrogés sur le bien-fondé d'une migration des poissonniers vers le site du marché.*

*Cette interrogation a été transmise aux intéressés lors d'une récente réunion de travail. In fine, il s'avère que le regroupement à l'intérieur de la salle Marcel Hélie serait très problématique, notamment pour des raisons sanitaires. Cette option a été abandonnée.*

*Quant à un transfert vers les emplacements extérieurs, la question reste en suspens. Une seule certitude en la matière, s'il devait intervenir ce serait à la demande des poissonniers et uniquement pour la journée du jeudi. Le bâtiment de la place de la poissonnerie n'est donc aucunement menacé.*

*La séance est levée à 22 heures.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---